

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de convocation : 22/03/2019

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, RETIF B, PASCAL N, VALETTE C, Mmes LABRUE M, VALADE RASTOUIL V.

Excusés : M. LEDOUX B.

Absent : Mme BREULAUD G

Secrétaire de séance Monsieur PASCAL Nicolas

Repas citoyens :

Le repas citoyens est prévu le 2 Juin 2019 à midi.

Point sur les travaux logement et adressage :

- Les travaux du logement suivent leur cours et devraient être finis, fin mai au plus tard.
- Les opérations de mise en place de l'adressage sur la Commune ont bien avancé et sont presque terminées.

Questions diverses :

- L'Association pour le don du sang de Montpon Ménéstérol, la FFDSB (Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole), a rencontré Monsieur le Maire pour une demande de subvention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de leur octroyer une subvention d'un montant de 50 €.
- Le Club March Double organise la randonnée Charlemagne le 5 mai 2019 sur la Commune de Saint Michel Léparon et une partie sur la Commune d'Eygurande.
- Demande de subvention du Hand-Ball club Eulalien de Saint Aulaye, la Commune décide de ne pas verser de subvention.
- L'Association de Sauvegarde de l'Environnement recherche des bénévoles pour lutter contre les frelons asiatiques.
- Réunion le 5 Avril 2019 à Saint Léon sur Vézère pour la transition énergétique.
- Le conseil Départemental de la Dordogne met en place une charte pour définir et formaliser les règles nécessaires pour préserver, gérer, développer et enrichir « notre » patrimoine arboré. Les Communes qui souhaitent s'engager pourront faire appel au Département pour les accompagner.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier concernant la demande de création d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal. Monsieur le Maire propose d'étudier cette demande et de voir avec les employés communaux pour la mise en place.
- Monsieur le Maire expose la demande faite par Monsieur DEVAUX, qui souhaiterait faire une proposition pour l'acquisition des terrains qu'il loue actuellement à la Communauté de Communes Ilse Double Landais. Il doit être reçu par le Président de la Communauté de Communes et le Maire.

En présence de Monsieur ELIZABETH Trésorier, Vote des Comptes Administratif et de Gestion 2018 et du Budget Primitif 2019.

Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 :

Présentation du Compte de Gestion 2018 (document produit par la trésorerie) et Compte Administratif 2018 (document produit par la Collectivité) qui sont identiques quant à leurs résultats.

Délibération n° 4-2019 /Compte de Gestion 2018 et n° 5-2019/Compte administratif 2018.

Résultats de Fonctionnement de l'exercice 2018 : + 58 596,34 €

Excédent reporté N-1 : + 44 647,39 €

TOTAL : + 103 243,73 €

Résultats d'Investissement de l'exercice 2018 : + 16 326,10 €

Excédent reporté N-1 : + 33 712,72 €

TOTAL : + 50 061,82 €

Reste à Réaliser (RAR) : - 34 320,00 €

TOTAL Général : + 15 741,82 €

TOTAL GENERAL CUMULE : + 118 985,55 €

Compte de gestion 2018 et Compte administratif 2018 : ADOPTES à l'unanimité.

Délibération n° 6-2019 : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2018.

Montant à affecter : 103 243,73 €

Ce montant sera réparti de la façon suivante sur l'exercice 2019 :

- En affectation de réserve au compte 1068 en investissement : 10 000 €

- En report de fonctionnement au compte R 002 : 93 243,73 €

Décision adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Délibération n° 7-2019 : BUDGET PRIMITIF 2019.

Qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 340 453,73 € Recettes : 247 210,00 € + excédent : 93 243,73 € soit : 340 453,73 €

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 114 921,82 € + RAR : 34 320,00 € soit 149 241,82 €

Recettes : 99 180,00 € + excédent : 50 061,82 € soit : 149 241,82 €

TOTAL GENERAL : Dépenses : 489 695,55 € Recettes : 489 695,55 €

Décision ADOPTÉE à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Délibération n° 8-2019 : Vote des Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2019 :

	Bases d'imposition 2019	Taux d'imposition 2019	Produits attendus
Taxe d'habitation	360 0000	13,30	40 698
Taxe Foncière Bâti	209 400	13,06	27 348
Taxe Foncière Non Bâti	33 500	46,43	15 554
CFE	-	-	-
TOTAL			83 600

Taux votés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Fin de la séance à 20 heures 20

Le Maire.

Guy PIEDFERRE

